

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Grève dans un collège du Neubourg pour soutenir un professeur calomnié par une élève dont l'exclusion a été annulée - ici

Laurent Philippot, Juliette Bourgault

5-6 minutes

Le collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz au Neubourg dans l'Eure - Capture Facebook Mairie du Neubourg

Publié le lundi 15 septembre 2025 à 18:12

Une grève "illimitée" commence au collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz du Neubourg (Eure) ce mardi 16 septembre. Le personnel se mobilise pour soutenir un professeur calomnié par une élève. Exclue par un conseil de discipline, elle a été réintégrée par le rectorat.

Ils avaient laissé jusqu'au lundi 15 septembre 2025 au rectorat pour apporter une réponse à leur préavis de grève. **Sans réponse de l'académie de Normandie**, les professeurs du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz au Neubourg (Eure) seront en grève à partir de ce mardi 16 septembre 2025. Un rassemblement est organisé **devant les grilles de l'établissement à midi**.

Dans un message adressé aux parents la semaine dernière, le personnel, avec les syndicats FO et FSU, avait expliqué que *"nous serons en grève à compter du mardi 16 septembre si le rectorat n'a pas répondu favorablement à notre demande de respecter son obligation de protéger un de ses collègues calomnié dans l'exercice de ses fonctions"*.

"On se mobilise pour lui et aussi pour nous"

Les signataires écrivent par ailleurs que **"Madame la rectrice ne respecte pas son engagement (écrit) de protéger notre collègue puisque de nouveau confronté à son agresseur"** et qu'ils attendent de leur employeur *"qu'il respecte notre protection quand nous sommes agressés"*.

Au cours du troisième semestre de l'année scolaire 2024-2025, une élève aurait eu des **propos diffamatoires à l'encontre d'un professeur de mathématiques**. Des faits suffisamment graves pour que le conseil de discipline, réuni au mois de juin, prononce son **exclusion** définitive du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz. La **famille de l'élève de 4e a fait appel de cette décision** et a saisi le rectorat qui a ordonné, par un arrêté du mois de juillet, la réintégration de l'élève dans son collège d'origine alors qu'il y a au Neubourg, un autre collège public, le collège Pierre-Corneille.

"L'élève n'aurait pas dû revenir"

"Nous, on soutient tous notre collègue, explique Cyrielle Wierzcynski, professeur d'EPS au collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz et syndiquée F.O. *On se mobilise pour lui et aussi*

pour nous, parce que l'on ne se sent plus en sécurité. La rectrice s'était engagée à protéger les collègues, à accorder la protection fonctionnelle à l'enseignante. Ce qui veut dire qu'il ne peut pas se retrouver en présence de l'élève. Deux mois plus tard, elle a signé un courrier remettant l'agresseur en face de sa victime. L'élève n'aurait pas dû revenir dans l'établissement. Si on nous accorde encore la protection fonctionnelle et qu'ensuite, finalement, elle n'est pas respectée, on ne respecte pas la loi."

"En aucun cas une mise en danger" selon le rectorat

Sollicité par ICI Normandie, le directeur de la communication de l'Académie de Normandie répond par écrit que *"suite à la décision d'exclusion définitive de l'élève prononcée par le conseil de discipline de l'établissement ; le responsable légal de l'élève a exercé son droit d'appel en application de l'article R.511-49 du Code de l'éducation. La commission académique d'appel s'est alors réunie et après avoir examiné les arguments présentés et apprécié l'ensemble des éléments du dossier, **a décidé d'annuler la sanction d'exclusion définitive** prononcée en première instance" et précise : "Il nous semble que la réintégration de cet élève ne présente **en aucun cas une mise en danger des élèves et personnels de l'établissement"**.*